



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## SOUS-PREFECTURE DE CORTE

CORTE, le 27 juillet 2009

Le sous-préfet

à

Membres du comité de pilotage  
(Destinataires in fine)

Objet : Comité de pilotage du site Natura 2000 « Cap Corse , Iles Finocchiarola », site FR9400568 et « Iles Finocchiarola », site FR 9410097

Réf. : Réunion du 18 juin 2009

P.J. : Un relevé de conclusions

Vous trouverez ci-joint, pour votre complète information, le relevé de conclusions de la réunion qui s'est tenue le 18 juin 2009 à 09 heures 30 à la mairie de Rogliano.

Je vous en souhaite bonne réception.

Le sous-préfet,



Tony CONSTANT

## **LISTE DES DESTINATAIRES (membres du comité de pilotage local)**

Monsieur le président du conseil exécutif de Corse  
Monsieur le président du conseil général de la Haute-Corse  
Monsieur le président de la communauté de communes du Cap corse,  
Monsieur le maire de Centuri  
Monsieur le maire d'Ersa  
Monsieur le maire de Rogliano  
Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Corse  
Monsieur le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture de la Haute-Corse  
Monsieur le directeur départemental des affaires maritimes de la Haute-Corse  
Monsieur le délégué régional du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  
Monsieur le directeur de l'office de l'environnement de la Corse  
Monsieur le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage  
Monsieur Jean-Claude CUENCA  
Monsieur Gilles FAGGIO  
Monsieur le président de la chambre départementale d'agriculture de la Haute-Corse  
Monsieur le président de la fédération départementale des chasseurs de la Haute-Corse  
Monsieur le président du comité régional des pêches  
Monsieur le président du conservatoire régional des sites de Corse / AAPNRC  
Monsieur le président de l'association Cap vert  
Monsieur le président de l'association A Voce di u Misincu  
Monsieur le président de l'association Le Poulpe

**SITES NATURA 2000**  
**FR9400568 « Cap corse, Iles Finocchiarola » et FR9410097 «**  
**Iles Finocchiarola »**

**Procès-verbal de la réunion préalable au comité de pilotage**  
**du 18 juin 2009 à la mairie de ROGLIANO**

La réunion préalable au comité de pilotage s'est tenue à 9h30 en présence des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes dûment mandatées, à la mairie de Rogliano, sous la présidence de M. Tony CONSTANT, sous préfet de Corté.

Elle a été suivie à 10h30 de la réunion du comité de pilotage local.

**Etaient présents :**

<b>Nom - Prénom</b>	<b><i>Organisme - Qualité</i></b>
Patrice QUILICI	Maire de Rogliano
Jacques KAPPAS	Adjoint au maire de Centuri
Mauricette FIGARELLA	Chargée de mission DREAL
Amandine BURGUET-MORETTI	Cabinet Endémys
Pasquale MONEGLIA	Cabinet Endémys

**Excusé :** M. François ORLANDI, conseiller général, président de l'association FINOCCHIAROLA

Le maire de Rogliano accueille les participants de cette première réunion. M. CONSTANT rappelle les fondements du réseau Natura 2000, son cadre juridique, ainsi que le rôle des collectivités membres. Sur ce dernier point, il indique que, conformément aux dispositions réglementaires et ainsi que le prévoit l'ordre du jour, les représentants des collectivités territoriales doivent s'accorder, d'une part, sur celui d'entre eux qui présidera le comité de pilotage local, et d'autre part, sur la collectivité qui assurera la réactualisation du document d'objectifs.

.../...

M. CONSTANT demande aux candidats à la présidence du comité de pilotage de bien vouloir se manifester.

En accord avec les élus locaux, M. Patrice QUILICI indique qu'ils refusent d'assurer la présidence du comité de pilotage, préférant laisser cette mission à l'Etat.

M. CONSTANT prend acte de cette décision. Il interroge ensuite les différents participants pour connaître leur point de vue sur le site Natura 2000. Mme FIGARELLA rappelle notamment que le site Natura 2000 de la pointe du Cap corse a été l'un des 36 sites pilotes d'un programme *Life*, coordonné par Réserves naturelles de France de 1996 à 1998, pour mettre au point une méthodologie de rédaction et d'animation des documents d'objectifs. Mais depuis 1998, de nouveaux éléments sont apparus : les cahiers d'habitats, le contrat d'agriculture durable, le contexte réglementaire...

Au terme de ces échanges, les décisions suivantes sont arrêtées :

- **La présidence du comité de pilotage local** est assurée par l'Etat, représenté par le Sous préfet de Corté ;
- **La réactualisation du document d'objectifs** sera conduite par l'Etat – DREAL qui a confié cette mission au cabinet d'études ENDEMYS.

La séance est levée à 10 Heures 30.

**Procès-verbal de la réunion du comité de pilotage  
du 18 juin 2009 à la mairie de ROGLIANO**

**Etaient présents :**

<b>Nom - Prénom</b>	<b><i>Organisme - Qualité</i></b>
Patrice QUILICI	Maire de Rogliano
Jacques KAPPAS	Adjoint au maire de Centuri
Nicolas QUILICI	Mairie de Rogliano
Christophe SANTUCCI	Département de la Haute Corse
Tony CONSTANT	Sous Préfet de Corté
Mauricette FIGARELLA	Chargée de mission DREAL
Amandine BURGUET-MORETTI	Cabinet Endémys, chargé de la réactualisation du document d'objectifs
Pasquale MONEGLIA	Cabinet Endémys, chargé de la réactualisation du document d'objectifs
Michel DELAUGERRE	Conservatoire du littoral
Guy-François FRISONI	Office de l'environnement de la Corse (OEC)
Laurent SORBA	Office de l'environnement de la Corse
ESPI Mélanie	Chambre d'agriculture de la Haute corse
Marie Dominique LINACE	Chambre d'agriculture de la Haute corse
Gérard ROMITI	CRPMEM de Corse – Prudhomie Bastia
Jessica DIJOUX	CRPMEM de Corse
Charles POLI	Association A Voce di U Misincu
Gilles FAGGIO	Association des Amis du PNRC
Gilles ZERLINI	Association Le Poulpe

**Excusés :**

M. François ORLANDI, conseiller général, président de l'association Finocchiarola

M. le président de la communauté des communes du Cap corse

M. le délégué régional de l'office national de la chasse et de la faune sauvage

.../...

M. CONSTANT, président du comité de pilotage, accueille les membres du comité de pilotage et présente l'ordre du jour.

Mme FIGARELLA rappelle les objectifs du réseau Natura 2000, résultant de l'application des directives « habitats » et « oiseaux » : le maintien de la biodiversité, la préservation des habitats naturels, de la flore et de la faune sauvage, en concertation avec les acteurs locaux et en tenant compte des spécificités et des exigences socio-économiques, culturelles et des particularités régionales et locales. Après avoir indiqué en quelques chiffres l'état du réseau Natura 2000 terrestre et marin en Corse, elle précise que le comité de pilotage local est l'instance chargée de conduire l'élaboration du document d'objectifs, puis d'en suivre la mise en œuvre. La démarche Natura 2000 demande l'implication des partenaires locaux et la prise en compte de la dimension développement local pour faire vivre le territoire. Elle signale un aspect réglementaire important : celui de la nécessité de fournir une étude d'évaluation des incidences à l'appui de tout projet susceptible d'avoir des effets significatifs sur les habitats et les espèces des deux directives. De même, la prise en compte des mesures de protection prévues par la loi littoral s'appliquent aux sites Natura 2000 proches du rivage. Elle rappelle enfin que les documents d'objectifs seront approuvés par arrêté préfectoral.

M. MONEGLIA présente ensuite le cabinet d'études ENDEMYS, chargé par la DREAL de la réactualisation des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Cap corse. Il est accompagné de Mme Amandine BURGUET-MORETTI, et leurs missions se composent de conseils et d'expertises en environnement et développement local.

M. DELAUGERRE présente le site Natura 2000 de la pointe du Cap Corse doté d'un premier document d'objectifs approuvé en 1998. Il parcourt 10 ans de gestion, de protection, d'aménagement de sites tels le plan de l'îlot, le moulin Mattei, Tamarone, Barcaggio. Il insiste sur l'action de dépollution de l'île de la Giraglia et la création du sentier des douaniers. Il rappelle que l'Association Finocchiarola pour la gestion des sites naturels de la pointe du Cap corse est née de la concertation organisée autour du site Natura 2000, soutenue par l'action des partenaires publics, tels le Département de la Haute Corse, l'Office de l'environnement et la DREAL.

M. CONSTANT fait remarquer toute la difficulté de mettre en œuvre des actions concertées sur un territoire. Il ajoute que des situations identiques vont se retrouver dans la démarche de création du réseau Natura 2000 en mer.

.../...

M. ROMITI évoque la situation des pêcheurs corses, représentant 218 armements. Ils sont d'accord pour participer à l'élaboration d'un plan de gestion de la ressource, prenant en compte le type d'engins et les modes de pêche. Ils attendent la justification de l'intérêt scientifique des zones inscrites au réseau Natura 2000 en mer en novembre 2008.

Bien que cette démarche ne soit pas à l'ordre du jour, M. CONSTANT indique que les résultats de l'intérêt scientifique seront inscrits dans le document d'objectifs et le travail partenarial sera réalisé au sein du comité de pilotage.

M. MONEGLIA fait ensuite l'évaluation du premier document d'objectifs approuvé en 1998. La presque totalité des actions développées dans le document ont été réalisées : la protection et le suivi des oiseaux marins, la conservation des habitats terrestres communautaires (marais de Macinaggio, mares temporaires, dune de Barcaggio) , la restauration d'espaces dégradés (plan de l'îlot, Giraglia), la valorisation du territoire dans une optique de développement durable (Tours génoises, moulins, fours à chaux), l'accueil du public et la communication. En revanche, la procédure d'extension de la réserve naturelle des îles Finocchiarola a été interrompue par la sortie de la loi sur la Corse en 2002.

Après ce bilan positif, M. CONSTANT suggère aux représentants de l'association Finocchiarola d'ouvrir la structure au public, dans la perspective d'avoir des ressources propres.

Des échanges riches entre les différents membres du comité de pilotage ont permis de faire émerger les prochaines actions à mettre en oeuvre :

- présenter un plan global prévoyant la suppression de la circulation des véhicules à moteur,
- proposer de nouvelles zones de préemption,
- concrétiser des actions communes avec les pêcheurs (Journée de la mer),
- poursuivre la procédure d'extension de la réserve naturelles des îles Finocchiarola...

M. MONEGLIA présente ensuite le cadre méthodologique d'établissement des deux documents d'objectifs en trois phases :

1. le recueil bibliographique et les analyses socio-économique et foncière ;
2. l'analyse écologique, la synthèse et la définition des enjeux et actions ;
3. l'élaboration des mesures de gestion et de suivi des sites.

.../...

M. FRISONI propose qu'un comité de pilotage soit réuni au milieu de la phase 2, afin que les membres proposent des orientations de gestion.

M. CONSTANT accueille très favorablement cette proposition de l'OEC qui traduit la volonté d'être dans l'action et le partenariat. En effet, du point de vue du pilotage global du site Natura 2000, et dans le cadre d'une convention en instance de signature, l'OEC se substituera à l'Etat pour les contacts avec le gestionnaire du site. Il rendra compte de la gestion du site à la DREAL, elle-même transmettra ces informations au préfet.


M. DELAUGERRE fait remarquer que l'on dispose sur le domaine terrestre d'un recul de ans, en même temps que se profilent des contraintes issues de la démarche Natura 2000 en mer. Mais, en tout état de cause, dans 30 ou 40 ans, les espaces Natura 2000 serviront d'exemples et constitueront les sites vers lesquels seront fléchés les financements.

M. ROMITI s'inscrit dans ce partenariat pour proposer un projet d'écomusée de la pêche ainsi que l'établissement d'un modèle de pêche corse pour les îles de la Méditerranée.

M. SANTUCCI rappelle l'existence d'une convention entre Département et l'association pour la gestion du domaine terrestre et maritime. Il indique que le département est satisfait de la mise en œuvre de la subdélégation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 40.

Le sous préfet de CORTE,



Tony CONSTANT